



**LEGENDE**

**Légende générale :**

- Limite de commune
- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone des hauteurs d'eau > à 1m
- Zone constructible en zone inondable (urbanisée ou à urbaniser dans le document d'urbanisme) - Habitat, Tourisme, Activité, Mixte

**Enjeux socio-économiques :**

- Habitat diffus
- Habitat regroupé
- Activités économiques
- Activités sportives et de loisirs
- ★ Etablissement recevant du public (ERP) / Equipements publics

**Enjeux potentiels :**

- Enjeux ou projets futurs

**Enjeux fonctionnels :**

- Voies inondables
- Equipements techniques (AEP, assainissement...)
- Elements de réseaux (électricité, France Telecom...)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA CORRÈZE**

**COPIE**

CONNAISSANCE DE L'ALEA ET ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS, D'ARGENTAT A LIORDRES

Carte des enjeux pour la crue de référence (crue centennale) des cours d'eau La Dordogne et Ménoire

Commune de Beaujeu sur Dordogne

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour:

Tulle, le 30 OCT. 2013

Le Préfet

Echelle: 1/5 000

Février 2012

Affaire n° 4311734-FLU

Bruno DELSOL



Le Plan - 10, rue Gutenberg - B.P. 32021 - 33087 Mérignac cedex - Tél. 01 51 13 81 82 - Fax 01 51 13 81 83